



Les Repos hebdomadaire

Par **Auroreplrsk**, le **08/11/2020** à **14:16**

Bonjour,

je travail en tant qu'employé polyvalente dans une grande surface.
Dans mon contrat il est indiqué que j'ai le droit à 2 jours consécutifs de repos (dont le dimanche) toute les 12 semaines mais je ne l'es est jamais eu. Es ce l'égal ?

merci

Par **P.M.**, le **08/11/2020** à **14:50**

Bonjour,

C'est un engagement contractuel que devrait respecter l'employeur mais qui correspons aussi, si c'est bien celle-ci qui est applicable, à l'[art. 5.13.1 de la Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire...](#)

Par **Auroreplrsk**, le **08/11/2020** à **15:37**

Merci pour votre reponse.

Connaissez-vous les conséquences pour le non respect de cet engagement ?

Par **P.M.**, le **08/11/2020** à **15:57**

Si vous saisissiez le Conseil de Prud'Hommes, vous pourriez éventuellement obtenir des dommages-intérêts...

Mais pour l'avenir, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise, pour qu'ils fassent respecter les droits des salarié(e)s et en particulier les vôtres...

Par **Auroreplrsk**, le **08/11/2020** à **16:48**

D'accord merci beaucoup